

## Méthodologie de détermination d'un facteur de bioaccumulation (BAF) sur les mollusques en milieu marin. BAF opérationnel déterminé dans le contexte DCE



Suite à une étude conduite en 2015 par la cellule d'Analyse du Risque Chimique (ARC) en milieu marin en collaboration avec le Réseau d'Observation de la Contamination Chimique (ROCCH), 23 Valeurs Guides Environnementales (VGE) ont été déterminées pour les mollusques en alternative aux Normes de Qualités Environnementales (NQE) eau définies dans la DCE 2013/39/UE. Le passage d'une valeur à l'autre nécessite l'emploi de facteurs de conversion : facteur de bioaccumulation (BAF) et/ou facteur de bioconcentration (BCF). De façon préférentielle et selon le Technical Guidance for Deriving Environmental Quality Standards (EC, 2011), ce sont les valeurs de BAF déterminées sur le terrain qui doivent être prioritairement utilisées ; à défaut les valeurs de BCF seront employées : BCF expérimentaux, puis BCF calculés par la méthode QSAR. La bioaccumulation est définie comme l'accumulation nette d'un contaminant chimique dans un organisme suite à son absorption via toutes les sources environnementales (eau, sédiment et nourriture). De ce fait, une valeur de BAF ne peut être déterminée qu'en milieu naturel où l'ensemble des voies de contamination et d'excrétion de la substance étudiée seront prises en compte. A l'heure actuelle, il n'existe aucune norme précisant la méthodologie d'acquisition d'une valeur de BAF sur le terrain. L'objectif principal de ce document est donc de proposer, pour 28 substances hydrophobes et bioaccumulables de la DCE 2013/39/UE, un cadre méthodologique permettant l'acquisition de valeurs de BAF opérationnels et valides sur la base d'essai « terrain ». Pour ce faire, ce document se présente en deux parties. La première permet de fixer les principes généraux du BAF et de définir la stratégie générale d'acquisition de ces valeurs sur le terrain. La deuxième partie correspond au protocole technique et organisationnel de la phase d'acquisition des données établie pour la période 2016-2018. Pour chacun des points de suivi prévus, est précisé le déroulement de l'acquisition des données (matrice, substances, période) ainsi que les différents intervenants du prélèvement au traitement des données. Au terme de cette étude, et suivant les résultats obtenus, il est prévu de déterminer différents BAF pour les mollusques avec selon les substances étudiées : BAF total, BAF référence et/ou BAF calculé par échantillonneur passif). Pour les composés du TBT, il ne sera toutefois pas possible de déterminer de BAF (absence de mesure de concentration dans l'eau et mollusque dans le cadre de cette étude). Ces valeurs seront déterminées par façade et pour chacun des points de suivi.

**Auteurs du document :** Amouroux, Isabelle, Sire, Alizee

**Mots clés :** Facteur de bioaccumulation (BAF), Directive cadre sur l'eau, Eau, Mollusques, Moules, Valeurs Guides Environnementales (VGE), Milieu marin.

**Thème (issu du Text Mining) :** POLLUANTS, POLLUTIONS NUISANCES ET PREVENTION

**Date :** 2016-07

**Format :** text/xml

**Langue :** Inconnu

**Droits d'utilisation :** 2016 ONEMA, Ifremer, info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

**Télécharger les documents :** <https://archimer.ifremer.fr/doc/00405/51667/52216.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00405/51667/>

**Permalien :** <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/methodologie-de-determination-d-un-facteur-de-bioaccumulation-baf-sur-les-mollusques-en-milieu-marin0>

Evaluer cette notice: